

Subventions aux associations à caractère social

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 6^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux associations figurant au tableau ci-dessous, les sommes suivantes au titre de l'exercice 1990.

Associations	Subven- tions 1989	Demandes 1990	Acomptes 1990	Subv. 1990 (reste à verser)
Amis de l'Hôpital	2 500	2 500	0	2 500
Association des Vieux Travailleurs	8 000	8 000	0	8 000
Association Tutélaire des Inadaptés de Besançon	1 100	1 100	0	1 100
Amis de Bellevaux	1 400	1 400	0	1 400
Comité Alexis Danan	2 000	2 000	0	2 000
Planoise Entraide	0	2 000	0	2 000
Distraction des Malades	1 700	2 100	0	1 700
Besançon Accueil	1 000	2 500	0	1 000
Lutte contre la solitude	0	2 500	0	1 500
AD Veuves Civiles chefs de famille	2 000	3 000	0	2 000
Familles d'Accueil du Doubs	0	3 000	0	1 500
Service Oecuménique d'Entraide (CIMADE)	1 000	3 000	0	1 000
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux	1 500	6 000	0	2 000
Fédération Nationale des Accidentés et Handicapés du Travail	1 700	24 000	0	2 000
Collectif Homosexuel Franche-Comté	3 000	4 500	0	3 000
Antenne Petite Enfance	2 000	5 000	0	2 000
Entraide des Pupilles de l'État	3 400	5 000	0	3 500
Mouvement du Nid	2 000	5 000	0	2 000
Ariane	0	5 000	0	1 000
Familles Monoparentales	2 000	6 000	0	2 500
Confédération Syndicale du Cadre de Vie	6 800	26 800	20 000	6 800
Secours Populaire Français	5 000	10 500	0	7 500
La Palmeraie	2 000	10 000	0	3 000
MRAP	7 000	10 000	0	7 000

Associations	Subven- tions 1989	Demandes 1990	Acomptes 1990	Subv. 1990 (reste à verser)
Union Féminine Civique et Sociale	8 500	11 000	0	8 500
SOS Amitié	11 000	11 000	0	10 000
Association des Familles de Besançon	14 500	15 000	0	14 000
Solidarité Femmes	13 000	20 000	0	14 000
AFCAR (Association Franc-Comtoise d'Accueil des Réfugiés)	6 600	22 000	0	7 000
CRIDF (Centre Régional d'Information des Droits des Femmes)	46 000	60 000	0	50 000
AATEM (Association Accueil aux Travailleurs Etrangers et Migrants)	66 500	77 040	0	30 000
OC Protection Jeune Fille	99 000	123 400	0	95 000
Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon	115 000	135 000	55 000	65 000
Centre d'Amélioration du Logement	305 000	335 000	150 000	150 000
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales du Doubs)	0	25 000	0	8 000
Intermed'Besançon (ASSIB)	0	15 000	0	12 000
TOTAUX	742 200	1 000 340	225 000	531 500

Les demandes exprimées par le Comité d'Amérique Centrale, de l'Association d'Action Éducative, de Jeunesse Ouvrière Chrétienne, de l'Institut Français d'Analyse Transactionnelle, et de Bougies Roses devront être soumises à d'autres commissions municipales, la 6^{ème} Commission estimant qu'elles ne relèvent pas de sa compétence.

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits disponibles au BP 1990, chapitre 955.0/657 CS 20500.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voudrais vous proposer, à compter du prochain exercice budgétaire, de favoriser, dans toute la mesure du possible, un versement unique de la subvention et le plus en amont possible dans l'année, à ces organismes à caractère social dont la trésorerie gagnerait à bénéficier de cette recette le plus tôt possible. Voilà l'objet de ma proposition qui vise à éviter deux versements échelonnés au cours de l'exercice budgétaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous faisons un peu cela à partir d'un acompte lorsque c'était possible. Ce n'est pas le cas d'ailleurs pour ces associations à caractère social. Nous essaierons de faire mieux, dans le sens de ce que souhaitent les associations. On essaiera donc de faire le maximum car elles peuvent même bénéficier d'un placement de ces sommes-là, ce que la Ville ne peut pas faire !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.